

Coup de théâtre sur les négociations : La direction fait marche arrière !



Depuis le mois de février, **à la demande de la direction**, des négociations sont en cours sur le temps de travail et plus particulièrement sur la gestion des congés payés et des jours de RTT.

Le 30 mai dernier, un projet de texte a été soumis aux délégués syndicaux.

Conformément à notre manière de mener des négociations, nous avons remonté à la direction des demandes de correction et d'amélioration du texte : (Augmentation des jours de RTT, notamment pour les cadres au forfait-jours / Assouplissement des règles de pose des jours de RTT afin de permettre aux salariés de finaliser une 9^{ème} semaine de congés / Correction de la mesure d'aménagement du temps de travail pour les femmes enceintes / Création d'un 4^{ème} jour d'ancienneté à 35 ans au lieu de 40, etc.).

Le 19 juin, la direction a jugé que nos demandes étaient incompatibles avec sa vision et considère alors qu'il y a lieu à ne rien changer au système en vigueur depuis 2007. Le projet d'accord est donc caduc et les règles actuelles perdurent.

- ⇒ Les salariés de la CERA pourront continuer à accoler un demi-RTT aux congés payés;
- ⇒ La période de référence demeure du 1^{er} juin au 31 mai – Il n'y aura donc pas de gestion extinctive du reliquat des congés payés liée au changement de période;

A nos questions sur le devenir de l'accord actuel, la direction répond qu'elle n'a pas l'intention de dénoncer ni l'accord, ni l'usage de l'accolement des RTT (à court terme).

L'explication de l'incompatibilité de nos positions pour justifier ce recul en 15 jours d'écart entre deux réunions de négociation ne nous convainc pas. Quels sont les autres motifs du Directoire ? Un plan stratégique de plus grande ampleur ? Le climat politique du pays ? ...

La Direction devra rapidement rassurer les salariés sur ses intentions finales si elle ne veut pas créer un climat de défiance par rapport à son modèle social et économique.

Ne restez pas seul(e), rejoignez les milliers d'adhérents du SU-UNSA pour faire entendre votre voix !



PRÉADHÉSION ou **ADHESION ICI**

Nom : _____ Prénom : _____

Née le : _____ à : _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____ Tél. perso (facultatif) :

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ Code ES : _____

Emploi occupé : _____ Classification : _____ Temps de travail (%) :

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.